



**Convention internationale
sur la protection des droits
de tous les travailleurs
migrants et des membres
de leur famille**

Distr. générale
4 juillet 2014
Français
Original: anglais

**Comité pour la protection des droits de tous les travailleurs
migrants et des membres de leur famille**

Vingt et unième session

1^{er}-5 septembre 2014

Point 2 de l'ordre du jour provisoire

Adoption de l'ordre du jour

Ordre du jour annoté et programme de travail provisoires

Note du secrétariat

1. La vingt et unième session du Comité pour la protection des droits de tous les travailleurs migrants et des membres de leur famille se tiendra à l'Office des Nations Unies à Genève (Palais Wilson) du 1^{er} au 5 septembre 2014. Elle s'ouvrira le lundi 1^{er} septembre, à 10 heures.
2. L'ordre du jour annoté et le programme de travail provisoires de la vingt et unième session du Comité ont été établis par le Secrétaire général en consultation avec le Président du Comité, conformément à l'article 5 du règlement intérieur provisoire du Comité.

GE.14-07478 (F) 150714 160714



* 1 4 0 7 4 7 8 *

Merci de recycler



Ordre du jour provisoire

1. Ouverture de la session.
2. Adoption de l'ordre du jour.
3. Questions d'organisation.
4. Soumission des rapports par les États parties.
5. Examen des rapports soumis par les États parties en application de l'article 73 de la Convention.
6. Méthodes de travail du Comité.
7. Promotion de la Convention.

Annotations

1. Ouverture de la session

Le Représentant du Secrétaire général ouvrira la vingt et unième session du Comité.

2. Adoption de l'ordre du jour

Conformément à l'article 6 du règlement intérieur provisoire du Comité, l'adoption de l'ordre du jour constitue le premier point de l'ordre du jour provisoire d'une session, sauf s'il y a lieu d'élire les membres du Bureau conformément à l'article 12 du règlement. Conformément à l'article 7, le Comité peut réviser l'ordre du jour et, s'il y a lieu, ajourner ou supprimer des points.

3. Questions d'organisation

Au titre de ce point, le Comité examinera le programme de travail de la session, ainsi que d'autres questions qui relèvent de son mandat, notamment les dates de ses prochaines sessions.

4. Soumission des rapports par les États parties

Le Comité a reçu les rapports initiaux ci-après, qui sont en attente d'examen.

<i>État partie</i>	<i>Attendu le</i>	<i>Reçu le</i>	<i>Cote</i>
Pérou	1 ^{er} janvier 2007	14 août 2013	CMW/C/PER/1

Aucun deuxième rapport périodique n'est en attente d'examen.

On trouvera ci-après la liste des États parties dont le rapport initial est attendu mais n'avait pas encore été reçu au 1^{er} août 2014.

<i>État partie</i>	<i>Attendu le</i>
Bangladesh	1 ^{er} décembre 2012
Cabo Verde ¹	1 ^{er} juillet 2004

¹ Liste des points à traiter établie avant la soumission des rapports adoptée à la vingtième session du Comité.

<i>État partie</i>	<i>Attendu le</i>
Guinée ¹	1 ^{er} juillet 2004
Guyana	1 ^{er} novembre 2011
Honduras	1 ^{er} décembre 2006
Indonésie	1 ^{er} septembre 2013
Jamaïque	1 ^{er} janvier 2010
Kirghizistan ²	1 ^{er} janvier 2005
Lesotho ³	1 ^{er} janvier 2007
Libye	1 ^{er} octobre 2005
Mauritanie ³	1 ^{er} mai 2008
Nicaragua	1 ^{er} février 2007
Niger	1 ^{er} juillet 2010
Nigéria	1 ^{er} novembre 2010
Ouganda ⁴	1 ^{er} juillet 2004
Saint-Vincent-et-les Grenadines	1 ^{er} février 2012
Seychelles ¹	1 ^{er} juillet 2004
Timor-Leste ¹	1 ^{er} mai 2005
Turquie ¹	1 ^{er} janvier 2006

On trouvera ci-après la liste des États parties dont le deuxième rapport périodique est attendu mais n'avait pas encore été reçu au 1^{er} août 2014.

<i>État partie</i>	<i>Attendu le</i>
Algérie	1 ^{er} mai 2012
Égypte	1 ^{er} juillet 2009
République arabe syrienne	1 ^{er} octobre 2011
Sri Lanka ⁴	1 ^{er} novembre 2011

² Liste des points à traiter établie avant la soumission des rapports adoptée à la dix-neuvième session du Comité.

³ Liste des points à traiter établie avant la soumission des rapports devant être adoptée à la vingt et unième session du Comité.

⁴ Liste des points à traiter établie avant la soumission des rapports adoptée à la dix-huitième session du Comité.

5. Examen des rapports soumis par les États parties en application de l'article 73 de la Convention

À sa vingt et unième session, le Comité examinera les rapports initiaux du Belize (CMW/C/BLZ/1) et du Ghana (CMW/C/GHA/1) au titre de sa procédure simplifiée de présentation de rapports. Il adoptera des observations finales sur la mise en œuvre de la Convention par les États parties susmentionnés. Il adoptera également une liste des points à traiter aux fins de l'examen du rapport initial du Pérou. Il adoptera en outre des listes de points à traiter établies avant la soumission des rapports pour le Lesotho et la Mauritanie. À sa quatorzième session, en avril 2011 (A/66/48, par. 26), le Comité a adopté une procédure simplifiée de présentation des rapports qui consiste à établir et à adopter une liste des points à traiter devant être transmise à l'État partie concerné avant la soumission de son rapport. Les réponses de l'État partie à cette liste de points à traiter constituent son rapport aux fins du paragraphe 1 de l'article 73 de la Convention. Conformément à l'article 31 *bis* du règlement intérieur provisoire (A/67/48, par. 26), une liste de questions peut également être transmise à un État partie dans le cas où le Comité décide d'examiner l'application de la Convention en l'absence de rapport.

Le Secrétaire général a informé les États parties concernés des dates retenues pour l'examen de leur rapport par le Comité, conformément au programme de travail provisoire (voir annexe).

6. Méthodes de travail du Comité

Au titre de ce point, le Comité examinera ses méthodes de travail, l'harmonisation des méthodes de travail des organes conventionnels et d'autres questions découlant du processus de renforcement des organes conventionnels, conformément à la résolution 68/268 de l'Assemblée générale sur le renforcement et l'amélioration du fonctionnement de l'ensemble des organes conventionnels des droits de l'homme.

7. Promotion de la Convention

Au titre de ce point, le Comité examinera les modalités de sa participation et de son soutien à diverses manifestations en vue de continuer de promouvoir la Convention, notamment en tenant des réunions avec les parties prenantes et des journées de débat général, en formulant des observations générales et en entreprenant d'autres activités.

Annexe

Programme de travail provisoire

<i>Date/heure</i>	<i>Points de l'ordre du jour</i>	<i>Documentation/programme</i>
Lundi 1^{er} septembre		
262^e séance 10 h 00-11 h 00	1	Ouverture de la session (<i>séance publique</i>)
	2, 3	Adoption de l'ordre du jour et examen du programme de travail (<i>séance publique</i>)
	7	Activités de promotion de la Convention (<i>séance publique</i>)
11 h 00-12 h 00		Réunion informelle avec des représentants d'organisations non gouvernementales et d'institutions nationales des droits de l'homme (<i>séance publique</i>)
12 h 00-13 h 00		Réunion informelle avec des représentants d'organismes et d'institutions spécialisées des Nations Unies (<i>séance privée</i>)
263^e séance 15 h 00-18 h 00	5	Examen des rapports soumis par les États parties en application de l'article 73 de la Convention: rapport initial du Belize (CMW/C/BLZ/1) (<i>séance publique</i>)
Mardi 2 septembre		
264^e séance 10 h 00-13 h 00	5	Examen des rapports soumis par les États parties: rapport initial du Belize (<i>suite</i>) (<i>séance publique</i>)
265^e séance 15 h 00-18 h 00	5	Examen des rapports soumis par les États parties en application de l'article 73 de la Convention: rapport initial du Ghana (CMW/C/GHA/1) (<i>séance publique</i>)
Mercredi 3 septembre		
266^e séance 10 h 00-13 h 00	5	Examen des rapports soumis par les États parties: rapport initial du Ghana (<i>suite</i>) (<i>séance publique</i>)
267^e séance 15 h 00-18 h 00	4, 5, 6, 7	Groupe de travail plénier (<i>séance privée</i>)
Judi 4 septembre		
268^e séance 10 h 00-13 h 00	4, 5, 6, 7	Groupe de travail plénier (<i>séance privée</i>)
269^e séance 15 h 00-18 h 00	4, 5, 6, 7	Groupe de travail plénier (<i>séance privée</i>)
Vendredi 5 septembre		
270^e séance 10 h 00-13 h 00	4, 5, 6, 7	Groupe de travail plénier (<i>séance privée</i>)
271^e séance 15 h 00-18 h 00	4, 5, 6, 7	Groupe de travail plénier (<i>séance privée</i>) Clôture de la session (<i>séance publique</i>)